Image not found or type unknown

Compteur d’heures négatifs en début d’année

Par **Moussette**, le **11/12/2023** à **21:53**

Bonjour à tous

Voilà j'ai un employeur un peu filou. Et en début d'année elle nous déduit des heures qu'elle estime que l'on ne fait pas . Exemple : cette année vous avons commencé l'année à -23h. Car elle estime qu'avec les vacances les fériés et les jours ouvrés on ne fait pas les 1607h défini par les 35h.

Or il faut savoir qu'on fait 44h par semaine pdt 9 mois et 40h sur les 3 autres mois. Est elle dans ses droits que de nous retirer ces heures là chaque début d'année ??

Sachant que nous ne faisons jamais moins de 35h par semaine.

je suis perdu et je trouve aucune loi sur ce décompte d'heures.

j'ai besoin d'aide merci beaucoup

Par **miyako**, le **11/12/2023** à **22:11**

Bonsoir,

Quelle est votre convention collective ? votre emploi ?

Que dit votre contrat de travail pour les horaires ?

Corialement

Par **Moussette**, le **11/12/2023** à **22:17**

Mon contrat de travail est de 35h.Je travaille dans une pépinière . Je suis rattaché à la convention collective du paysage.
Je ne trouve ces informations nulle part que de déduire des heures sur la bases des 35h que l’on fait largement . Sachant qu’en plus pour nous payer moins d’heures supplémentaire elle nous paye une prime trajet qu’elle estime à 1h par jour .
Pour moi c’est comme du travail dissimulé puisque c’est sur du temps effectif.

Bref je ne sais pas quoi faire et s’il faut que je me tourne vers l’inspection du travail.
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés